



Tél. 04 79 36 43 28

Fax 04 79 44 21 41

E-mail : mairiechamousset@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chamousset.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 12 FEVRIER 2019

Le conseil municipal, convoqué le 5 février 2019, s'est réuni le 12 février 2019 en mairie.
L'ordre du jour a été affiché le 6 février 2019.

Etaient présents à cette réunion :

Mmes CHEVOLEAU Fanny - MICHAUD Irène - MICHEL Henriette - MONDEL Elisabeth - STIVANELLO
Aurore

Mrs CAMUS Patrick - CHRISTIN Georges - DAL PAI Ludovic - LOGEROT Yannick - MALLINJOURD Marc -
ROYER Claude - VACHOT Christian

Absents : MOORE Pierre - BORDELIER Martine

ORDRE DU JOUR

1. *Bail de location local ancienne poste*
2. *Société RDM : renouvellement occupation du domaine public*
3. *Tarifs de location des salles*
4. *Indemnités de fonction aux adjoints*
5. *Questions diverses*

Secrétaire de séance : Aurore STIVANELLO

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018 est approuvé.

Bail de location du local dans le bâtiment ancienne poste

Le local était loué au Syndicat Mixte Arc-Isère qui a déménagé au mois de mai 2018. Une demande de location a été faite pour une activité de tatouage.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de louer le local et autorise le Maire à établir et signer le contrat de location.

Renouvellement permission de voirie à R.D.M. La Rochette S.A.S. et redevance occupation du domaine public

Exposé : Mr le Maire rappelle que la société R.D.M. demeurant à La Rochette est autorisée à occuper le domaine public par des canalisations d'eaux usées ce qui donne lieu à versement d'une redevance annuelle. Par courrier en date du 1^{er} octobre 2018, la société a sollicité le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'autorisation de voirie qui arrivait à échéance le 31 décembre 2018.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation de voirie à la société R.D.M. pour une période de 5 ans à

compter du 1^{er} janvier 2019.

Indemnités de fonction aux adjoints

A la demande de la Trésorerie, la délibération en date du 11 avril 2014 fixant les indemnités de fonction aux adjoints en référence à l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique territoriale doit être modifiée en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale sans autre précision pour être en adéquation avec les modifications indiciaires à venir.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération du 11 avril 2014 et fixe le montant des indemnités de fonction aux adjoints au taux de 8.25 % de l'indice du maire.

Tarifs de location des salles communales

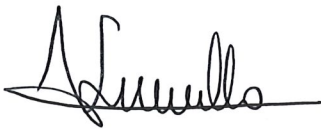
Les nouveaux tarifs de location des salles communales sont approuvés et applicables. Ils sont consultables en mairie et sur le site de la commune.

Questions diverses

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent procéder à un désherbage de livres : avis favorable.
Une présentation est faite des orientations budgétaires portant sur les différents travaux envisagés.
Henriette MICHEL est nommée responsable de la commission animation.

Fait à CHAMOUSSET, le 14/02/2019

Aurore STIVANELLO,
Secrétaire,



Yannick LOGEROT,
Maire,

